

**De :** PREF73 Defense Protection Civile <[pref-defense-protection-civile@savoie.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@savoie.gouv.fr)>

**Envoyé :** jeudi 26 mars 2020 11:17

Mesdames et Messieurs les Maires,

Le réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes a obtenu l'autorisation du Préfet de région pour le maintien des livraisons hebdomadaires de leurs adhérents.

En effet, la fermeture des marchés décidée par le gouvernement ne remet pas en cause l'activité des AMAP, qui en tant que pratique identifiée au soutien des filières de productions, est au contraire encouragée dans le strict respect des mesures barrières, notamment celles qui s'appliquent à la livraison à domicile.

Le Service interministériel de défense et de protection civile reste à votre disposition pour toute question.

Cordialement,

[Préfecture de la Savoie](#)

[Cabinet du Préfet](#)

[Direction des Sécurités](#)

[Service Interministériel de Défense et de Protection Civile](#)